



SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL
DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

Claire Léger

Secrétaire générale SNPMNS

06 18 83 34 15

À l'attention du Président de l'Association des Maires de France

Monsieur David Lisnard

41 Quai d'Orsay

75007 Paris

À Clichy-la-Garenne le lundi 3 août 2026

Objet : Appel à l'engagement des élus locaux pour la sauvegarde de la profession de Maître-Nageur Sauveteur

Monsieur le Président,

Le SNPMNS (Syndicat National des Professionnels des Maîtres-Nageurs Sauveteurs) vous alerte aujourd'hui sur une situation critique qui concerne directement vos collectivités : la dégradation continue des conditions d'exercice des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS). Cette situation a des conséquences sur la sécurité des usagers qui fréquentent les piscines, mais également sur le niveau d'apprentissage de la nage pour les enfants.

Depuis des années, nous tirons la sonnette d'alarme concernant la dégradation des conditions de travail, qui se caractérisent de différentes façons. Tout d'abord, nous constatons une augmentation de la charge de travail sur les MNS en poste, dû à un manque de moyens humains et matériels. Les équipes tournent à flux tendu, ce qui les surcharge dès qu'un collègue est absent pour une formation, des congés ou un arrêt maladie. De plus, la profession n'est pas suffisamment valorisée, notamment au niveau du salaire qui n'est pas à la hauteur des missions de service public accomplies par les MNS. L'acte pédagogique n'est également pas suffisamment pris en compte, alors que l'apprentissage de la natation a un objectif de santé et de sécurité publiques indéniables. Outre ce manque criant d'attractivité du métier, l'incohérence des réformes successives depuis une vingtaine d'années menacent la qualité de l'encadrement. En effet, le BPJEPS AAN, diplôme délivrant le titre de MNS, simplifie de plus en plus le rôle des MNS, ce qui n'est pas en corrélation avec l'augmentation de leurs prérogatives et de leurs responsabilités lorsqu'ils sont ensuite sur le terrain. L'ensemble de ces problématiques dessert la profession puisque les MNS s'en désintéressent, ce qui crée une pénurie datant de plusieurs décennies, et qui n'arrive pas à s'inverser. Cela cause des difficultés de recrutement, augmentant progressivement le nombre de postes non pourvus dans de nombreuses communes.

Cette situation aggrave la pression sur les MNS qui sont encore en poste, augmentant leur surcharge de travail et précipitant leur désintérêt pour la profession.

Nous souhaitons également vous informer de l'énième réforme qui est en cours pour le BPJEPS AAN. Cette succession de modifications menace la qualité de la formation des futurs encadrants, en particulier parce qu'elles sont menées sans une totale concertation avec les professionnels. Les travaux menés depuis début 2025 ont abouti à une proposition du ministère des Sports qui n'est pas à la hauteur de ce diplôme et des prérogatives qui sont ensuite demandées aux professionnels sur le terrain. De plus, des éléments ont été décidés sans solliciter les partenaires sociaux, en particulier le rôle presque total de la Fédération Française de la Natation dans l'habilitation des organismes et dans le suivi de la formation. Nous craignons un manque de garanties objectives dans la délivrance de l'habilitation aux organismes si cette proposition est réellement actée. Par ailleurs, nous avons constaté un manque de neutralité dans les références fédérales. Enfin, le projet d'arrêté modificatif du BPJEPS AAN comporte des incohérences juridiques graves, multipliant les interprétations d'application en formation. Joint à ce courrier, vous trouverez l'ensemble des remarques que nous avons faites au ministère des Sports, et qui n'ont pas été prises en compte.

L'ensemble de ces éléments nous alertent, et nous poussent à vous contacter pour nous aider à relayer les craintes que nous avons notamment vis-à-vis de l'énième réforme du BPJEPS AAN. En effet, sans pression d'acteurs différents, nous aurons des difficultés à faire entendre les futures problématiques de la profession, qui s'ajouteront à celles qui existent déjà et dont nous vous avons fait part ci-dessus. De plus, nous demandons aux élus locaux, et notamment à l'AMF, de s'engager pour :

- L'ouverture immédiate de tables rondes territoriales associant maires, professionnels et services de l'État pour aborder la réforme du BPJEPS AAN.
- Des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail, revaloriser les salaires et restaurer l'attractivité de la profession dans vos communes.
- La prise en compte des alertes portées par la profession, notamment sur les besoins en effectifs et en formations adaptées.

Il ne peut y avoir de politique locale de prévention des noyades efficace sans reconnaissance et soutien aux professionnels qui la rendent possible chaque jour. Nous restons à votre disposition pour échanger de vive voix sur le sujet, à votre convenance. Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pour le SNPMNS,
Claire Léger
Secrétaire Générale